



ANNEXES BTSA



CAMPUS AGROPOLIS Lycée Frédéric Bazille - Agropolis









Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DE DEMI-PENSION, DE PENSION OU DE CAFETERIA

Accès au self (midi et soir) ou à la cafétéria se fait uniquement avec la Carte Jeune Région. L'achat de repas sera crédité sur celle-ci.

DEMI-PENSION AU TICKET:

- Les repas sont débités de cette carte à chaque passage au self. Le prix du repas s'élève à 4,10 €
- Rechargement du compte « Restauration » par :
 - o Carte bancaire à la borne au niveau de l'accueil en sélectionnant « Restauration »
 - Paiement en ligne (via Pronote à la rubrique ARD-GECENLIGNE) en sélectionnant « Restauration »
 - O Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault)
 - Espèces au Secrétariat de Vie Scolaire
- A noter : Il est nécessaire d'avoir toujours des crédits sur le compte « Restauration » pour avoir accès au self. Les repas sont débités de ce compte à chaque passage au self.

PENSION- INTERNE EXTERNE AU FORFAIT

- Ce forfait permet 5 petit-déjeuners + 5 déjeuners + 4 dîners par semaine pour un montant de 1.135,95 euros par année scolaire (tarif 2023-2024)
- Ce forfait est payable :
 - o par virement bancaire,
 - o par chèque (à l'ordre de l'agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault)
 - o par prélèvement mensuel (sur 8 mois de novembre à juin)

CAFETERIA

- Il est nécessaire d'avoir toujours des crédits sur le compte « Cafétéria » pour avoir accès à la Cafétéria
- Rechargement du compte « Cafétéria » par :
 - o Carte bancaire à la borne au niveau de l'accueil en sélectionnant « Cafétéria »,
 - o Paiement en ligne (via Pronote à la rubrique ARD-GECENLIGNE) en sélectionnant « Cafétéria »
 - O Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault) en précisant au verso « Cafétéria »
 - o Espèces au Secrétariat de Vie Scolaire

A noter: Aucun changement de régime ou d'option de facturation ne sera accepté en cours de trimestre. Les demandes de changement doivent obligatoirement s'effectuer par mail (aline.dusserre@educagri.fr) avant le 15/12 (pour le 2ème trimestre) et avant le 07/04 (pour le 3ème trimestre). Ceci prendra effet au 06/01/2025 (2ème trimestre) et au 29/04/25 (3ème trimestre).





Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

PAIEMENT PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La mise en place d'un prélèvement automatique mensuel sur 8 mois maximum est proposée aux familles. Les prélèvements se font à partir du 5 de chaque mois, de novembre à juin (entre le 5 et le 12 pour le mois de janvier, sous réserve des jours d'ouverture de la Banque de France).

Pour cela, vous devez compléter et signer le formulaire d'adhésion qui vous sera adressé après inscription.

Courant octobre, vous recevrez un échéancier prévisionnel des prélèvements pour l'année scolaire, établi par le Lycée, tenant compte du montant de la pension ou demi-pension.

À la fin de l'année, vous recevrez l'échéancier final des prélèvements. Si des changements de tarifs interviennent en cours d'année scolaire (votés par le Conseil d'Administration et décidés par le Conseil Régional d'Occitanie), les montants des dernières échéances pourront être réajustés.

Chaque trimestre, vous recevrez à titre d'information, les avis des sommes à payer récapitulant les frais de restauration et autres frais éventuels du trimestre concerné.

Afin d'éviter tout incident de paiement, votre compte doit être suffisamment approvisionné aux dates de prélèvements prévues par l'échéancier. En cas d'un premier rejet de prélèvement (pour défaut de provision, clôture de compte, ...), l'échéance non soldée sera reportée sur les échéances restantes. En cas d'un deuxième rejet, le responsable légal sera exclu du prélèvement mensuel automatique et devra régler directement le Lycée à réception de la facture.

En cas de changement de domiciliation bancaire, n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées. Dans l'éventualité où vous avez signé un mandat de mobilité bancaire avec une nouvelle banque, les nouvelles coordonnées seront transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques à l'Agence Comptable et vous recevrez un courrier de prise en compte de celles-ci.

L'établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent vous être appliqués par votre banque dans le cadre de vos prélèvements. En cas de litige sur un prélèvement, une suspension peut être demandée à la banque. Le restant dû devra être directement réglé à l'Agence Comptable de l'établissement.

L'Agence Comptable reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.





Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

PAIEMENT PAR CHEQUE OU VIREMENT

Chaque début de trimestre (septembre/octobre, janvier/février et avril/mai), vous recevrez les avis des sommes à payer récapitulant les frais de restauration et les autres frais éventuels du trimestre concerné. Vous disposerez alors d'un délai de paiement de 3 semaines.

En cas de difficulté de paiement, contactez rapidement l'Agence Comptable afin de demander la mise en place d'un échéancier de prélèvements mensuels par téléphone au 04 67 63 89 71 ou par courriel agence.comptable@lycee-bazille.fr

En cas de non-paiement dans le délai imparti, une procédure de recouvrement amiable sera mise en place par l'envoi d'un rappel et d'un dernier rappel avant poursuites. En cas d'échec au niveau de la procédure amiable (non-paiement après la réception du dernier rappel avant poursuites), des poursuites par voie d'huissier de justice seront engagées et celles-ci entraîneront des frais supplémentaires entièrement à votre charge (minimum 150 € selon les huissiers de justice).

CAS PARTICULIERS

Les parents séparés ou divorcés qui souhaitent partager les frais d'hébergement/restauration et autres frais de scolarité de leur enfant doivent le préciser à l'inscription, en remplissant la fiche d'engagement. En cas de non-paiement par l'un des deux parents, tous les frais seront à la charge de l'autre parent responsable légal.







INFORMATIONS SUR LES BOURSES DU CROUS

Sur la notification de bourses émise par le CROUS (page 1 à 3 du document pour l'année 2023-2024), l'en-tête du <u>CROUS de Montpellier</u> doit y figurer obligatoirement.

Il revient à l'étudiant(e) de demander éventuellement le transfert de la bourse du CROUS qui ne serait pas le CROUS de Montpellier.

La notification de bourses CROUS 2023-2024 avec la mention « dossier incomplet » en page 1 ne sera pas acceptée par l'établissement d'accueil de l'étudiant(e). C'est également, dans ce cas, à l'étudiant(e) de finaliser le dossier de demande de bourse et d'obtenir une notification définitive.





Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

INFORMATIONS SUR LA CARTE RÉGION







Lycée Frédéric Bazille - Agropolis







Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

INFORMATIONS LOGEMENTS ETUDIANTS

Etudier en classes de CPGE ATS-Bio et en filière du BTSA demande un réel investissement et donc un temps de travail qui sera important pour réussir. Nous vous indiquons quelques résidences à proximité du lycée.

Le Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes situé face à notre établissement propose un hébergement aux étudiants de notre établissement. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter le Centre au 04.67.04.60.00 dans les plus brefs délais.

CROUS

2 Rue Monteil – BP 5053 - 34033 Montpellier Cedex 1

Tel: 04 67 41 50 00 - Fax: 04 67 04 26 96

Mail: dse@crous-montpellier.fr Web: www.crous-montpellier.fr

Pour ceux qui ne connaissent pas Montpellier, les adresses ci-dessous peuvent leur permettre de se repérer plus vite mais la liste n'est pas exhaustive.

AUTOUR DU LYCEE (déplacement à pied) :

1/ CIHEAM-IAM MONTPELLIER (Uniquement pour les classes préparatoires)

3191 Route de Mende 34093 Montpellier Cedex 5 Tél: 04 67 04 60 00 - Mail: resacampus@iamm.fr Web: www.iamm.fr/campus/presentation/la-residence

2/ TROPICAMPUS (studios de 17 à 25 m² meublés)

1101 Avenue Agropolis – 34090 Montpellier

Contact: Suitétudes 06 17 32 28 60

3/ **RESIDENCE AGROPOLIS** – studios

98 Rue J.François Breton - 34000 Montpellier

Contact: le CROUS





Lycée Frédéric Bazille - Agropolis

PAS LOIN DU LYCEE, DEPLACEMENT EN VOITURE

1/ RESIDENCES DE BISSY (studios de 21 à 31 m² équipés / non meublés) Route de Ganges – 34980 Saint Clément de Rivière

Contact: 04 67 52 55 55 et www.campusdebissy34.com

2/ LES LAUREADES (studios de 17 à 27 m² meublés, équipés de la fibre) 220 Rue du Pioch de Boutonnet – 34090 Montpellier Contact : 09 51 76 56 48 et E-mail : leslaureades.contact@free.fr

Facebook : Les-Laureades-Montpellier-Boutonnet

3/ **DES RESIDENCES DU CROUS** comme Triolet, La Voie Domitienne, Boutonnet, Vert-Bois.

Par annonces, agences ou connaissances, des studios en haut du quartier « Plan des Quatre Seigneurs » (secteur autour de la boulangerie), secteur Vert Bois, secteur Triolet (près du Tram + navette), secteur Avenue de la Justice de Castelnau, dans les villages comme Clapiers, Grabels, Montferrier sur Lez, Prades le Lez.